

co location : loyer impayé

Par stella013, le 22/11/2008 à 15:32

Je loue un studio à un couple d'etudiants qui a décidé au bout de 3 mois de ne plus payer de loyer. Je vais envoyer un courrier de mise en demeure pour loyer impayé. Dois-je envoyer à chacun des co locataire une lettre recommandée ou une seule au nom des deux? J'envoie aussi à la caution solidaire une lettre pour les avertir du non paiement.

Par jeetendra, le 22/11/2008 à 20:02

bonsoir, j'ai écrit un article sur la collocation dans mon blog, lisez le, cordialement

Par jeetendra, le 22/11/2008 à 21:12

re-bonsoir, c'est logique que d'envoyer le courrier relatif aux loyers de retard aux deux colocataires, ils sont signataires du bail tous les deux et surtout solidaires des dettes locatives, cordialement

Par stella013, le 23/11/2008 à 08:33

Merci pour votre réponse. Cordialement Stella.